

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-381

Portant réglementation du stationnement

25 rue Volcy FÈVRE

pour effectuer un ravalement de façade avec une pose d'échafaudage

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de : **PINHEIRO B.J. CONSTRUCTIONS**

40 RUE DE LA TONELLE

17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un ravalement de façade avec une pose d'échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 25 rue Volcy FÈVRE,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 02 décembre 2024 à 8h00 au vendredi 06 décembre 2024 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 25 rue Volcy FÈVRE, au droit du chantier, pour effectuer un ravalement de façade avec une pose d'échafaudage par "PINHEIRO B.J. CONSTRUCTIONS".

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "PINHEIRO B.J. CONSTRUCTIONS".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- PINHEIRO B.J. CONSTRUCTIONS

Par délégation du Maire,
Monsieur Loïc SONDAG 5ème adjoint

Fait à La Flotte, le 20/11/2024

Le Maire
Jean-Paul HÉRAUDEAU

